

## **DOSSIER N°8**

### **NOTE DE SYNTHÈSE ET RAPPORT DE PRÉSENTATION**

#### **FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020** **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Comme développé lors du débat d'orientation budgétaire, la loi de finances pour 2020 a été fortement modifiée et reste soumise à l'évolution de la situation sanitaire en France.

Selon les prévisions de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) la contraction du produit intérieur brut (PIB) de l'Hexagone va se situer autour de 11,4% en 2020. La France serait ainsi le 3ème pays le plus impacté par la crise. Bercy table même sur une dette à 120 % du PIB fin 2020. Jamais la France n'a connu de tels chiffres.

Après avoir donné un objectif de 1,3% avant la crise du COVID-19, le gouvernement français prédit une baisse de croissance de 11% en 2020 avant un rebond possible en 2021. Après une inflation à 1,1% en 2019, les prévisions de 2020 seraient aux alentours de 0,4%. Ces éléments conjugués à l'incertitude sanitaire et aux impacts réels sur l'économie font peser un risque important sur l'ensemble de l'économie et sur les finances des collectivités locales en particulier.

L'exécutif garde son cap économique malgré une situation budgétaire toujours plus sombre et des impacts à venir liés à la crise non encore mesurable.

Dans ce contexte et après des années de baisses de dotation de l'Etat, les budgets des collectivités déjà très complexes pour palier le désengagement de l'Etat au niveau local seront encore plus compliqués à projeter. Les dépenses supplémentaires et exceptionnelles liées au COVID-19 conjuguées aux pertes de recettes (droits de place, recettes des crèches, des accueils périscolaires, des droits de mutation, des taxes de séjours ...) font peser sur le budget 2020 un risque important de déséquilibre (avec des dépenses de personnels qui restent stables).

Ceci d'autant que les collectivités locales sont des moteurs de l'activité économique sur le territoire à travers leurs achats et leurs investissements. Ceci est d'autant plus vrai après une crise et un confinement qui ont pu étrangler certaines petites entreprises locales.

La relance passera forcément par le maintien de ce rôle moteur de la ville sur l'économie locale dans un contexte budgétaire très tendu. La commune de Frontignan malgré la situation difficile entend jouer son rôle et prendre sa part de la nécessaire relance de l'économie locale.

La loi de finances 2020 poursuit également le dégrèvement de 100% sur la taxe d'habitation de la résidence principale en 2020 pour environ 80 % des ménages. Ces dégrèvements seront compensés par l'Etat sur la base des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017 soit une perte de 400 000€ de recettes pour la Ville au bénéfice de l'Etat.

Dans ce contexte, la Ville, à travers son budget, continue d'optimiser ses dépenses et ses recettes afin d'assurer le niveau des services qui témoigne d'un véritable choix politique et d'une véritable participation de la ville à la relance dans un contexte fortement contraint.

Depuis 2014, chaque année des décisions gouvernementales ont affecté les finances des collectivités locales. Face à cette situation tendue et à la nécessité de répondre également aux attentes de la population, les efforts de la Ville porteront encore en 2020 sur :

- une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement,
- un maintien des taux de fiscalité et une stabilité des tarifs afin de ne pas impacter le niveau de vie des habitants malgré une inflation en hausse de 1,1% sur 2019 et une projection de 0,4% en 2020,
- une maîtrise du niveau d'endettement de la commune,
- une politique d'investissement de continuité en lien avec les attentes de la population.

Compte tenu de ce contexte, le budget principal 2020 de la Ville est proposé pour un montant global s'équilibrant en dépenses et en recettes à : **50 944 121,87€**

**Il se décompose en :**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	<b>35 635 780,12 €</b>
Section d'investissement (dépenses et recettes)	<b>15 308 341,75 €</b>

**La section de fonctionnement intègre :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Virement à la section d'investissement	2 537 014,00 €	
Excédent de la gestion antérieure		1 700 317,60 €
Crédits nouveaux de l'exercice 2019	33 098 766,12 €	33 935 462,52 €
Soit un équilibre de la section à	<b>35 635 780,12 €</b>	<b>35 635 780,12 €</b>

**La section d'investissement intègre :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat d'investissement 2019 reporté	978 974,71 €	
Restes à réaliser de l'exercice 2019	3 296 051,15 €	106 850,04 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		4 168 175,82 €
Virement de la section de fonctionnement		2 537 014,00 €
Propositions nouvelles pour l'exercice 2020	11 033 315,89 €	8 496 301,89 €
Soit un équilibre de la section à	<b>15 308 341,75 €</b>	<b>15 308 341,75 €</b>

**Les différentes recettes de la section de fonctionnement d'un montant global de : 35 635 780,12 €**

Elles se décomposent ainsi :

**002 - Excédent ordinaire reporté : 1 700 317,60 €**

L'inscription budgétaire correspond à l'excédent global de clôture de fonctionnement du budget principal qui a été constaté au compte administratif 2019 (**4 868 493,42€**), déduction faite de l'affectation en réserves capitalisées en investissement (**4 168 325,46€**).

**013 - Atténuation de charges : 142 000,00 €**

Le montant de ce chapitre comprend les indemnités journalières maladies pour le personnel non titulaire remboursées par la CPAM, le reversement de la participation des agents aux "chèques déjeuner", les remboursements sur rémunérations et quelques aides pour certains contrats. A noter une très forte diminution sur les trois dernières années de l'ordre de quasiment 1 000 000 € lié en partie au désengagement de l'Etat et la fin des contrats aidés.

**70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 396 299,00 €**

L'inscription recouvre les produits de la restauration, des concessions du cimetière, des droits du domaine ainsi que des prestations des services culturels, sportifs ou de loisirs. Recettes stables pour la ville qui là aussi a choisi de ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas les tarifs.

**042 - Opérations d'ordre de transfert en section : 325 804,16 €**

Ce compte comptabilise les travaux en régie pour un montant de 300 000 € et 25 804,16 € pour la quote-part des subventions d'équipement amortissables transférées au compte de résultat.

**73 - Impôts et taxes : 24 675 656,00€**

Dont :

**Contributions directes : 19 950 000,00 €**

La Ville a évalué le produit fiscal des contributions directes pour 2020 en tenant compte de l'état fiscal 1259 fourni par la DGFIP et avec sa décision de maintien des taux au niveau de 2019. A noter que la compensation de l'Etat pour la prise en charge de la taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables sera réalisée au taux de 2017 et non celui de 2019. Cette mesure unilatérale décidée par l'Etat fera perdre à la commune aux alentours de 400 000 € de recettes fiscales.

**Attribution de compensation : 2 888 656,00 €**

Cette dotation est versée à la commune par Sète agglomération méditerranée au regard du rapport de la CLECT et des compétences transférées. Elle représente le produit de la taxe professionnelle et des compensations afférentes versés en 2002 diminué des charges transférées depuis cette date.

**Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 450 000,00 €**

La commune en l'absence d'information précise à ce jour, a choisi de maintenir le montant perçu en 2019 (en diminution d'environ 60 000€ par rapport à 2018).

**Divers : 1 387 000,00 €**

Dans ce chapitre, s'ajoutent également diverses taxes perçues au profit de la commune : taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires, des droits de place des marchés, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation (ressource très aléatoire et variable d'une année à l'autre notamment en cette année 2020 exceptionnelle).

**74 - Dotations de l'Etat : 6 791 512,00 €**

Toutes les dotations de l'Etat n'ayant pas encore été toutes notifiées, elles sont évaluées en fonction des dispositions de la loi de finances 2020 comme suit :

* la dotation forfaitaire de fonctionnement	2 400 000,00 €
* la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 290 000,00 €
* la dotation nationale de péréquation	865 000,00 €
* les dotations de compensation - taxes professionnelle, taxe d'habitation et taxe foncière	789 000,00 €
En sus de ces dotations de l'Etat, ce chapitre recouvre diverses inscriptions budgétaires liées à des subventions de fonctionnement et participations de divers organismes publics dont CAF (pour un montant d'environ 1,1 M d'€)	1 447 512,00 €

**75 - Autres produits de gestion courante : 403 191,36 €**

Ils recouvrent principalement les revenus des immeubles communaux

**77 - Produits exceptionnels : 201 000,00 €**

Ils recouvrent les remboursements de chèques déjeuners non demandés par les employés et la contrepassation de certains engagements 2019 pour lesquels nous n'avons pas encore reçus les factures .

**Quant aux dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de : 35 635 780,11 €**

Elles se décomposent ainsi :

**011 - Charges à caractère général : 5 660 432,80 €**

Le chapitre concerne toutes les dépenses utiles au fonctionnement des services (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures de bureau, contrats de prestations, le petit matériel d'entretien, la maintenance, les primes d'assurance, le transport, les taxes foncières...). Elles sont évaluées en légère diminution par rapport à celles réalisées en 2019 avec cependant une incertitude liée au COVID-19

**012 - Charges de personnel et frais assimilés : 19 085 000,00 €**

Elles intègrent non seulement l'impact du glissement vieillesse technicité annuel mais également celui, après réorganisation de certains services, de la transformation d'une partie des contrats aidés, soit une augmentation limitée à 1,20% au réel.

**65 - Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre regroupe notamment :

* le contingent d'incendie versé au SDIS,	1 952 933,61 €
* les annulations des créances irrécouvrables,	60 000,01 €
* la participation au budget du CCAS,	2 100 000,00 €
* la participation au budget de la caisse des écoles,	130 000,00 €
* la participation au budget de l'office de tourisme,	370 000,00 €
* les subventions aux associations,	626 297,70 €
* la participation au SIVOM	513 000,00 €
* les indemnités versées aux élus,	290 000,00 €
* divers (redevances pour licences, postes de secours, cotisations de sécurité sociale, cotisations retraite, EID ...)	228 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 270 931,32</b>

**66 - Charges financières : 855 000,00 €**

Elles recouvrent notamment :

\* les intérêts des emprunts, les intérêts courus non échus 2019 ainsi que les autres dépenses de ce chapitre prévues pour couvrir d'éventuels frais financiers.

**67 - Charges exceptionnelles : 276 402,00€**

Ce chapitre regroupe principalement les annulations de titres des exercices antérieurs (**60 000 €**), la subvention prévisionnelle d'équilibre du cinéma (**104 000 €**), la subvention au budget du port de plaisance pour soutenir les petits métiers de la pêche (**15 000 €**), des charges pour les jeunes dans le cadre du FDAJ (30 000 €) remboursés à hauteur de 20 000 € par le Conseil Départemental, et les indemnités pour les commerçants pour les pertes d'activités pendant les travaux du BUC6.

**68 - Dotations aux provisions : 90 000,00€**

Une dotation pour risque et charges afin de couvrir d'éventuelles admissions en non valeurs est provisionnée à hauteur de **30 000 €**, des provisions pour capital décès (**20 000 €**) et pour couvrir des éventuels risques d'indemnisations liés au choix de la ville d'être son propre assureur (**40 000 €**).

**042 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 635 000,00 €**

La dotation aux amortissements est par nature équivalente au chapitre de recettes d'investissement en 040

**023 - Virement à la section d'investissement : 2 537 014,00 €**

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement

**014 - Atténuation de produits : 226 000,00 €**

Il s'agit du prélèvement de l'Etat au titre de la loi SRU.

**Concernant la section d'investissement, le montant global des recettes s'élève à : 15 308 341,75 €**

**021 - Virement de la section de fonctionnement : 2 537 014,00 €**

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement.

**024 - Produits de cessions d'immobilisations : 3 685,00 €**

**10 - Dotations, fonds divers et réserves**

<b>1068</b>	<b>Excédent capitalisé - réserves facultatives</b>	<b>4 168 175,82 €</b>
<b>10</b>	<b>Recettes en provenance de l'Etat - Reversement à la commune</b>	
	* Le fond de compensation de TVA	450 000,00 €
	* La taxe d'aménagement	210 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>660 000,00 €</b>

**045 - Opérations pour compte de tiers**

Subventions réseau pluvial en maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Agglomération : **22 236,02 €**

**13 - Subventions**

* les subventions d'équipement de l'année à hauteur de :	1 427 616,89 €
* les crédits reportés pour un montant de :	84 614,02 €
* les amendes de police	55 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 567 230,91 €</b>

## 16 - Emprunts

* les propositions nouvelles	2 700 000,00 €
* les mouvements de trésorerie sur les emprunts revolving (dépenses=recettes)	3 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 700 000,00 €</b>

## 27 - Autres immobilisations financières

Elles correspondent aux dépôts et cautionnement remboursés : **25 000,00 €**

## 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section 635 000 €

Elles correspondent au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de la section d'investissement, quant à elles, se décomposent comme suit**

**pour un montant global de : 15 308 341,75 €**

## 001 - Résultat d'investissement reporté (déficit) 978 974,71 €

Il s'agit du déficit de la section d'investissement de 2019

## 16 - Emprunts et dettes assimilées

On y trouve le remboursement du capital des emprunts réparti comme suit :

* le capital de la dette de la Ville pour un montant de :	2 950 000,00 €
* les mouvements sur les emprunts revolving (dépenses=recettes) pour :	3 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 950 000,00 €</b>

## 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

* les travaux en régie pour :	300 000,00 €
* le transfert de subvention d'équipement au compte de résultat pour :	25 804,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>325 804,16 €</b>

## Opérations d'investissement

Pour les principales opérations d'investissement nouvelles	4 757 511,73 €
Pour les reports de 2019 d'investissement	3 296 051,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 053 562,88 €</b>

Elles sont détaillées ci-après :

		REPORT 2019	BP 2020	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	363,20	47 000,00	47 363,20
21	Immobilisations corporelles	659 251,33	206 800,00	866 051,33
27	Autres immobilisations financières	0,00	25 000,00	25 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	18 964,54	0,00	18 964,54
<b>TOTAL hors opérations</b>		<b>678 579,07</b>	<b>278 800,00</b>	<b>957 379,07</b>

901	Equipement matériel et mobilier	320 180,54	355 000,00	675 180,54
903	Extension du gymnase Ferrari	76 921,16	45 000,00	121 921,16
904	Cinéma aménagement salle	46 335,37	15 000,00	61 335,37
905	Crèche Félicie Ametler	9 833,68	11 000	20 863,68
909	Traitement de l'espace entre la cité et le collège des deux pins	0,00	70 000,00	70 000,00
911	Plan d'action espaces verts	52 160,32	45 000,00	97 160,32
912	Voiries et réseaux divers (PAV)	529 510,13	630 000,00	1 159 510,13
914	Bâtiments communaux travaux d'aménagement	46 959,41	77 500,00	124 459,41
915	Travaux d'aménagement bâtiments communaux	143 319,01	530 000,00	673 319,01
916	San Rémo Pesca	109 548,00	110 000,00	219 548,00
917	Aménagement archives et Maison Mathieu Culture	0,00	300 000,00	300 000,00
918	Eclairage public	49 058,95	40 000,00	89 058,95
921	Plan toitures écoles et bâtiments divers	0,00	100 000	100 000
944	Acquisition de matériel roulant	74 497,27	160 000,00	234 497,27
953	Restructuration école des lavandins	156,37	0,00	156,37
958	Boulevard Urbain Central 6 : Célestin Arnaud	23 945,09	2 677,73	26 622,82
969	Salle de l'aire	0,00	25 000,00	25 000,00
968	Maison pour tous La Peyrade	156 695,76	50 000,00	206 695,76
973	Mode doux, accessibilité voirie	0,00	310 000,00	310 000,00
978	Réseau pluvial primaire quartier Pielles	264 642,00	311 358,00	576 000,00
981	Redynamisation du cœur de ville	96 889,30	714 576,00	811 465,30
983	Halte fluviale	25 376,93	0,00	25 376,93
987	Accessibilité bâtiments publics	0,00	20 000,00	20 000,00
988	Accessibilité bâtiments publics travaux mineurs	8 629,62	50 000,00	58 629,62
989	Parking gare de marchandises	244 800,00	400 000,00	644 800,00
991	Conseils de quartiers	15 179,14	26 000,00	41 179,14
992	Aménagement aire stationnement camping-cars	321,00	0,00	321,00
993	Vidéo protection et études centre-ville	126 554,93	11 000,00	137 554,93
994	Pôle d'échange multimodal	104 600,00	44 600,00	149 200,00
996	Maison des loisirs créatifs	11 632,51	5 000,00	16 632,51
998	Rénovation des locaux de la Poste pour services	20 665,01	20 000,00	40 665,01
<b>TOTAL opérations d'investissement</b>		<b>2 627 305,76</b>	<b>4 478 711,73</b>	<b>7 096 183,81</b>
<b>TOTAL GLOBAL hors travaux en régies</b>		<b>3 296 051,15</b>	<b>4 757 511,73</b>	<b>8 053 562,88</b>

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville.